



## Suite a un licenciement économique , j'ai été embauchée dans une

Par **marie**, le **14/12/2009** à **21:06**

Bonjour,

suite a un licenciement économique , j'ai été embauchée dans une filière de ma société en cdi sans période d'essai avec une diminution de salaire et je n'ai pas touché ma prime de licenciement. j'aimerais savoir si c'est normal et si je peux arrêter mon nouveau contrat, merci de me répondre, cordialement.

Par **jeetendra**, le **15/12/2009** à **10:00**

[fluo]Inspection Du Travail Hérault[/fluo]

Direction Départementale du travail 34  
615 BD D ANTIGONE

34064 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tel : 04 67 22 88 88

Bonjour, il y a des choses qui ne sont pas claires du tout :

-vous n'avez pas touché votre prime de licenciement économique,

-votre nouveau salaire a baissé.

Contactez l'Inspection du Travail à Montpellier, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des salariés et vous aideront à faire valoir vos droits, courage à vous, bonne journée.